

Je ne puis cependant m'empêcher de dire un mot sur un passage du Catéchisme Romain qu'il allegue pour prouver la difficulté & la rareté de la contrition. *Ut enim hoc concedamus contritione peccata deleri, quis ignorat illam aded vehementem, acrem, intensam esse oportere ut &c. . . . Et quoniam pauci admodum ad hanc gratiam pervenirent, fiebat etiam ut a paucissimis hac via peccatorum venia speranda esset.* On voit par les termes même de ce Catéchisme que les auteurs sont contritionnaires, & que pour se mettre à l'abri des argumens des at-

Parte 2.
de Sacr.
Pœn. n.
46.

trition par la vertu & la grace du sacrement, enforte que l'amour de Dieu nous est donné avec la justification & la charité habituelle; & c'est peut-être le vrai sens du Concile de Trente, qui dit, en parlant de l'attrition : *Ad Dei gratiam in sacramento Pœnitentiæ impetrandam disponit.* „ Le Seigneur, dit un théologien, toujours riche en miséricordes, accueille le pécheur timide & craintif; touché de la candeur de ses aveux, & de sa volonté d'appartenir à Dieu d'une manière quelconque, il acheve, purifie & perfectionne tout cela; fait naître son amour dans un cœur qui se montre disposé à le recevoir, & tout cela se fait dans le sacrement même „. Quoi qu'il en soit de cette manière de voir, elle présente certainement le sens le plus raisonnable qu'on puisse donner à cet adage de l'école : *Attritus in sacramento fit contritus*; de même qu'elle rend parfaitement ce titre du paragraphe 47 de *Pœnit.* dans le Catéchisme Romain : *Contritionem perficit confessio*; titre mal expliqué dans le paragraphe, selon lequel il faudroit *supplet.*